

TIN DE LIAISON DES

Blaf

ANIMATION
3 Fiches techniques

ASSOCIATIONS DE FRANCE

EDITE PAR LA FRUF

OCT. NOV. 78

N° 2



BLAF Oct. Nov. 78
BULLETIN DE
LIAISON DES
ASSOCIATIONS DE
FRANCE
édité par la FRUF
Fédération des Résidences
Universitaires de France
Résidence universitaire Jean-Zay, D7,
92160 ANTONY
Tél. 660.56.78, poste 93
Directeur de publication
Daniel MOLLIER-SAGET
Supplément à Cités U.
Commission paritaire n°53917
imprimé par nos soins.

Sommaire

- Editorial par Daniel Mollier Sabet. ③
- VIVRE ET ÉTUDIER. ④
 - Des chiffres qui parlent
 - Défendre nos conditions de vie en cité
 - Plate-forme revendicative Fédérale
 - Perspective d'action
 - Election des délégués aux Conseils de Résidence. ⑥
- CITES ANIMEES. ⑧
 - Fiches . Photo ⑨
 - Ciné-Club ⑩
 - Coop ⑪
- BLAF INFOS ⑫
- BLAF INTERNATIONAL ⑬
 - X le Festival Mondial de la Jeunesse et des Etudiants
 - Circulaire Bonnet : Racisme et Sélection ⑭
- ECHOS DES CITÉS ⑮
- JEUX ⑯

n°2



MUTUELLE NATIONALE
DES ÉTUDIANTS DE FRANCE
22, boulevard Saint-Michel,
78270 Paris Cedex 06

Sécurité Sociale et Mutualité

1948 - 1978
30 ans au service
de l'étudiant

Étudiant, lycéen âgé de 18 ans,
adhérez à la MNEF,
votre plus sûre protection sociale.

Que vous soyez assuré social ou non.

Quels que soient votre âge et votre nationalité.

Vous, votre conjoint, vos enfants (avants-droits), bénéficiez
de la Mutuelle Nationale des Étudiants de France.

La MNEF, seule mutuelle étudiante nationale, reconnue à la Fédération Nationale
de la Mutualité Française qui totalise 20 millions d'adhérents.

• 35 sections locales

• 400.000 adhérents

pour une cotisation
unique de

150F

adhérer à la MNEF
c'est toujours bénéficier :

► de remboursements
des frais médicaux,
chirurgicaux

► des œuvres sociales

► de la gratuité

(S.S. + MNEF) grâce à des accords
particuliers avec la plupart
des organismes de santé locaux

médicaments
gratuits

si vous bénéficiez de la Sécurité Sociale.
Dans 3500 pharmacies
de la Région Parisienne
vos ordonnances peuvent être exécutées
gratuitement (S.S. + MNEF).

hospitalisations
gratuites

(frais de séjour + frais médicaux)

si vous bénéficiez de la Sécurité Sociale
Dans plus de 300 établissements
de la Région Parisienne, rien à payer (S.S. + MNEF)
en cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale

maladies
professionnelles

S.S. + MNEF = 100% du tarif
Responsabilité Sécurité Sociale

une assurance
accident

que vous soyez
assuré social ou non

Individuelle, Responsabilité Civile, Stages,
Défense et Recours, Invalidité, Décès,
Contrats particuliers.



JOURNAL
ÉDITÉ PAR
l'UNEF

**N'appartient ni à Boussac,
ni à Dassault, ni à Hersant**

C'est votre journal

**Pour assurer sa sortie régulière
abonnez-vous
abonnez vos amis**

Je m'abonne à CAMPUS
8 numéros 30F
60F soutien

Nom
Prénom
Adresse

Je m'abonne à CAMPUS
8 numéros 30F
60F soutien

Nom
Prénom
Adresse

Requiesce à l'adresse : CAMPUS, 25 rue Blomet, 75014 Paris

Requiesce à l'adresse : CAMPUS, 25 rue Blomet, 75014 Paris

nous avons tous une bonne raison!

Ancien ou nouveau en cité, responsable ou non de l'association, chacun d'entre nous a, en cette rentrée, une, dix, cent, bonnes raisons de se sentir mal à l'aise à la cité, coincé dans ses études.

Vivre avec 600 F ou 800 F par mois, souvent moins,
Ne pas partir en vacances,
Acheter les livres scolaires au compte goutte,
Economiser sur les vêtements, les sorties etc...
«Déguster» deux fois par jour, 6 jours par semaine la bouffe du R.U.

Bosser ses partiels pour avoir son année, avec le sentiment qu'on a peu de chance de trouver un travail correspondant à sa qualification, à ce qu'on veut faire,
Rentrer tous les soirs dans une cité vide, où l'on ne connaît pas ses voisins, dans un cadre pas gai où tout est calculé au minimum, et où parfois on nous fait la leçon parce qu'on a déplacé ses meubles...

Ne pas avoir le temps, parce qu'on est salarié, ou qu'il faut réviser, d'aller au cinéma, de lire, de s'intéresser à la «culture» dont on parle, de faire du sport... de perdre du temps.

CA N'EST PAS UNE VIE D'ÉTUDIANT !

Et Mme Saunier Sèité supprime des postes aux concours, des milliers de postes de vacataires et assistants, réduit le nombre et le pouvoir d'achat des bourses, coupe les vivres aux CROUS, augmente le ticket de R.U. et les Loyers, met en demeure, avec le Ministère de l'Intérieur, les étudiants étrangers d'être riches et bien-pensants, ou de partir, multiplie les réformes sélectives...

C'est une agression d'ampleur qui est lancée contre l'Université. Les difficultés de vie et d'études qui nous sont créées renforcent la sélection par l'argent et sont une condition de la restructuration en baisse de l'ensemble de l'Université entreprise par le Ministère.

La réduction d'au moins 30% du nombre des étudiants en est à la fois un des buts et un des moyens.

Résidents en cité U., nous sommes parmi les premiers visés. Dans le même temps, la courbe du chômage poursuit son ascension.

Autant de raisons qui peuvent pousser à baisser les bras, au découragement, à l'abandon.

Autant de raisons d'agir aussi.

Certes, les espoirs qu'il était possible de mettre dans l'échéance de mars 78 ne se sont pas réalisés. Mme Saunier Sèité est toujours là.

C'est tout un programme.

Mais un mécontentement profond persiste et s'amplifie dans le pays comme à l'Université. Des grèves et manifestations nombreuses et massives font l'actualité.

À l'Université, jamais la rentrée n'avait été marquée d'autant de luttes : action des enseignants, des étudiants d'EPS., mobilisation contre la circulaire Bonnet, contre le démantèlement de Vincennes, etc...

Malgré les apparences, Saunier Sèité n'a pas les mains libres, elle devra compter avec étudiants, les enseignants, la population.

Quant à nous, nous ne pouvons en premier lieu compter que sur nous-mêmes. Même si nous ne vivons pas tous les difficultés au même degré, si nous n'avons pas tous les mêmes aspirations, nous avons plus que jamais intérêt à agir ensemble ; les acquis et l'animation qui existent déjà grâce aux associations nous le montrent.

AGIR pour l'amélioration de nos conditions de vie et d'études, pour que nos revendications soient entendues et satisfaites.

Ne rien laisser passer. Favoriser la mobilisation du plus grand nombre sur chaque problème, pour défendre notre pouvoir d'achat, le potentiel social et socio-culturel des cités, nos droits et libertés, sur la base des besoins existant sur chaque cité, chaque ville.

Agir avec le souci de manifester la convergence de nos intérêts et actions avec les autres étudiants, les travailleurs des CROUS, la population, pour être plus forts.

Que pour la première fois cette année nous ayons obtenu à Lille que les loyers n'augmentent pas en cette rentrée (voir BLAF INFOS) montre qu'il est possible de gagner !

Deux échéances proches constitueront des temps forts de cette mobilisation :

- Le Rassemblement National «VIVRE ET ETUDIER, les étudiants défendent leur Université» le 25 Novembre à Paris, à l'initiative de l'UNEF et de la FRUF.

- Les Elections des délégués aux Conseils de Résidence
Préparons les dès maintenant. Notamment à travers la journée nationale d'action du 14 Novembre.

AGIR pour briser l'isolement, animer la vie collective et culturelle des résidences.

Si déjà dans ce domaine l'activité des associations est appréciable et constitue un élément du mieux vivre en cité,

Il s'agit aujourd'hui d'être ambitieux et de renouveler l'animation, de créer de nouvelles activités, une vie pavillonnaire, de lancer de nouvelles activités et services d'entraide à partir des aspirations exprimées sur la cité...

AGIR ENSEMBLE POUR SIMPLEMENT VIVRE ET ETUDIER.

La condition en est l'auto-organisation des résidents, qu'ils s'associent, qu'ils se servent de l'association pour se rencontrer, formuler les revendications, engager l'action, établir un programme d'activités culturelles, animer les clubs, éditer un journal etc...

Le moyen ? : L'inscription à l'association du plus grand nombre de résidents et la circulation de l'information, l'effort de chacun pour associer le maximum de résidents intéressés ou concernés.

De même, que les associations se saisissent pleinement de la Fédération, travailler à lui permettre de jouer son rôle est la condition d'une défense efficace des intérêts des résidents et de la réussite des initiatives que nous avons en perspective, du développement de l'animation culturelle et de l'entraide. Pour aller vers une année riche en succès.

édito

Daniel MOILLIER SABET
Etudiant en Arts plastiques, résident
à la Cité d'Antony
Président de la FRUF

VIVRE et ÉTUDIER!

VIVRE ET ÉTUDIER, cela veut dire développer l'action sur chaque problème, chaque préoccupation des résidents de la cité. Parce que, partout, même s'il y a des différences, si chaque cité est un cas particulier, les conséquences du manque de crédits se font sentir!

- **au niveau du cadre de vie :**
Combien de cité ont-elles des peintures, une insonorisation, des meubles, un éclairage, un cadre de verdure satisfaisant ?
- **au niveau des services :**
Ce sont les draps qu'on ne change que tous les mois, les WC qu'on ferme en guise de réparation, le téléphone absent dans les étages, les douches sans eau chaude, les cuisinettes et machines à laver qui manquent, et, quasiment partout, la réduction du nombre des femmes de ménage et du personnel de service (concierges, factos, standardistes etc...), les cafétaria qui n'ouvrent plus le matin...
- **au niveau des moyens de l'animation :**
Les crédits culturels restent très bas (ils augmentent cette année de 17%)
— acquis des luttes — mais il n'avaient pas augmenté depuis 5 ans !)
Des dizaines de cités n'ont pas de locaux culturels.
- **au niveau des droits et libertés :**
— La volonté de rétablir les règlements intérieurs restrictifs persiste dans certaines villes. Ils existent encore à Nancy.
— Les ingérences dans la vie privée des résidents(es), les cas de surveillance tatillonne sont légion. Souvent l'administration fait pression sur les femmes de ménage pour leur faire jouer un rôle de flic.
— Les droits de tous sont parfois bafoués : à l'Arsenal (Toulouse) l'administration fait pression sur les femmes de ménage pour leur faire jouer un rôle de flic.
— Les droits de tous sont parfois bafoués : à l'Arsenal (Toulouse), tentent d'évincer l'association de son local.
— La gestion des salles et des crédits culturels par les résidents à travers l'association est remise en cause.
— De manière générale : pas d'information, peu de réunions du conseil de Résidence (quand il existe). Rien n'est fait pour consulter les résidents, favoriser leur intervention dans les affaires qui les concernent.
— La ségrégation Filles/garçons, étudiants Français/étudiants étrangers est encore très répandue.
- **Par ailleurs, toute une série d'aspects de la vie en cité font problème :**
— La sécurité. Les transports. etc...
— Les résidents HLM. ont à payer des impôts locaux et ne bénéficient d'aucun des avantages de la vie en cité.
D'autres encore, suivant la situation particulière de chaque cité, sont soulevés.
L'accueil, le porte à porte, et la campagne d'inscription des résidents à l'association, les réunions de rentrée en A.G., par étages ou bâtiments, permettront de débattre de ces problèmes, d'élaborer une plate-forme revendicative précise, de définir des formes d'action rassembleuses pour obtenir satisfaction.
Les délégués au Conseil de Résidence joueront à plein leur rôle en prenant toute leur part à ces initiatives, par le terme de permanences publiques, la convocation de réunions publiques du conseil.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

NOTRE BUDGET :

- Nous sommes parmi ceux qui vivent avec le plus petit budget à l'Université.
Une enquête réalisée en mai 78 par l'ARMDE-FRUF indique que :
60% des résidents vivent avec entre 400 et 700 F par mois.
85% vivent avec moins de 900 F par mois.
Qu'est-ce qui fait la minceur de ces ressources ?
- Environ 50% des résidents reçoivent une aide de leurs parents.
Celle-ci, du fait de l'inflation, de la baisse du pouvoir d'achat des familles, des effets grandissants du chômage, va s'amenuisant.
- 60% des résidents sont boursiers. Les bourses ne suivent pas l'évolution du coût de la vie.



Leur nombre tombe pour la première fois en-dessous de 100 000 (140 000 il y a quelques années 1971).

Avec une augmentation de 6% en moyenne, leur pouvoir d'achat baisse à nouveau.

Ce sont les plus fortes qui augmentent le moins. (C'est-à-dire celle de ceux qui en ont le plus besoin.) cf ci-dessous.

LES HAUSSES.

Des hausses importantes des services publics intervenues ces derniers mois certaines nous touchent de près.

SNCF : + 15% et + 25% sur les abonnements. N'habitant pas chez nos parents, nous sommes, par nature, des usagers réguliers de la SNCF.

P.T.T. : + 20%

CIGARETTES : + 15% (de nouvelles hausses sont prévues pour janvier)

exemple évolution	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79
Bourse 7 ^e échelon	5815 F + 9,5%	6420 F + 10,4%	6786 F + 5,7%	7146 F + 5,3%	7542 F + 5,5%
Indice coût de la vie	15% insee 17,4% CGT	9,9% insee 14,6% CGT	9,9% insee 12% CGT	9% insee 14,2% CGT	10% insee 12% CGT

à cela s'ajoutent les hausses spécifiques de cette rentrée.

- + 20% sur la sécurité sociale et la MNEF.
- + 7% à 12% sur les loyers.
- + 14% sur le ticket de R.U.

Dans l'ensemble elles touchent des postes incompréhensibles de notre budget et sont très largement supérieures à la hausse générale du coût de la vie.

Les hausses des tarifs des œuvres U. (cités.Restau) ne servent qu'à faire combler aux «bénéficiaires» le déficit occasionné par le désengagement financier de l'Etat.

C'est pourquoi les services en cité, la qualité de la nourriture au R.U. ne s'améliorent pas, au contraire.

BUDGET 79 : AUSTÉRITÉ.

Le projet de budget 79 du Ministère des Universités signifie:

- Pour l'aide directe aux étudiants : Une nouvelle réduction des bourses. La masse financière globale qui leur est consacrée n'augmente que de 6%.
- Pour les œuvres Universitaires :

- Pas de construction ni de cités, ni de nouveau R.U. : les autorisations de programme sont de 18 millions anciens ! Alors que les besoins sont immenses.

- Notre action permanente a contraint le ministère à augmenter sensiblement les crédits de Fonctionnement. Et les crédits culturels augmentent, pour la première fois depuis 5 ans, de 17%.

Mais les crédits F.S.U. stagneront.

Et cette augmentation ne servira qu'à combler les trous, à maintenir les choses.

Ces chiffres montrant clairement que l'amélioration de nos conditions de vie et d'études est à gagner. Par la lutte. Pour que les moyens soient donnés à l'aide directe et aux œuvres Universitaire de jouer leur rôle.

RASSEMBLEMENT NATIONAL DES ETUDIANTS A PARIS à l'appel de L'UNEF et la FRUF.

VIVRE ET ETUDIER. *Les Etudiants défendent leur Université.*

Forums. Manifestations au Ministère — Meeting — et partie Culturelle.

Cette initiative sera un moyen de faire éclater publiquement les problèmes que nous vivons, de faire converger les luttes engagées.

Des dizaines de délégués des résidents y diront par leurs témoignages, l'exposition de panneaux, d'affiches etc... les difficultés de la vie en cité, celles de l'animation culturelle, notre exigence de voir débloqués les moyens pour les œuvres de jouer leur rôle social et socio-culturel.

Pour mieux VIVRE ET ETUDIER.

A préparer dès maintenant, en inscrivant des délégués au Rassemblement National dans nos réunions et dans l'action.

CONVERGENCE.

Le personnel des CROUS est directement concerné par la dégradation de la situation des œuvres et des résidents, par la vie en cité.

A l'heure où l'on compresse le personnel, où les femmes de ménage connaissent des conditions de travail de plus en plus difficiles, il importe que les associations FRUF contactent les syndicats du personnel (FEN-CGT, CFDT, FO, SNAU-FEN etc...), s'expriment en commun et partout où cela est possible, engagent des actions communes notamment pour la prise en charge des salaires du personnel par l'État, le maintien d'un quota d'une femme de ménage pour 40 chambres, des crédits supplémentaires pour les œuvres.

LES PERSPECTIVES D'ACTION :

13.14 NOVEMBRE

L'Assemblée Nationale discute le projet de budget 79 des Universités.

JOURNÉES NATIONALES D'ACTION :

Partout elles seront pour les associations l'occasion d'organiser des opérations portées ouvertes avec conférences de presse, Des délégations aux CROUS, pour exiger la prise en compte de nos plates-formes. Elles peuvent être marquées par des initiatives culturelles importantes. Pour l'attribution aux œuvres Universitaires des crédits dont elles ont besoins.

VIVRE ET ETUDIER ÇA VEUT DIRE:

plate-forme nationale de la FRUF. Elle doit être précisée, enrichie, améliorée par chaque résident chaque association.

I. LES MOYENS DE VIVRE ET D'ETUDIER

- Blocage des tarifs des œuvres U, de la Sécurité Sociale et de la MNEF.
- Augmentation du taux des bourses de 30 % pour chaque échelon avec relèvement des plafonds. Versements en début de trimestre.
- Une allocation de rentrée de 500 F pour tous et : supplément de 1.000 F pour ceux qui vivent avec moins de 1.500 F par mois, et allocation reconduite tous les mois pour les étudiants dont les parents (ou un des parents) sont chômeurs.
- Pour les réservations H.L.M. : exonération de la taxe d'habitation et des charges.
- Transports : gratuits pour ceux en direction des fachs et des cités U. Demi-tarif pour les transports urbains.
- Réductions culturelles pour étudiants (cinéma, théâtre, concert, expos. MC, revues etc...).
- Augmentation de la subvention de l'État par mois et par chambre ou appartement H.L.M.

II. DES CITÉS QUI JOUENT TOUT LEUR RÔLE

a) - en plus grand nombre

- Construction de 50 000 chambres en cité U. (12m2)
- Réfection et utilisation des chambres actuellement abandonnées (Antony 350).

b) - Propres et utiles

Entretien normal et régulier.
Maintien et extension des services : draps gratuits, téléphone partout, buanderies, cuisinettes...

Construction de crèches pour les cités jeunes ménages.

Réservation et financement par les CROUS de places en crèches pour les jeunes ménages en réservation H.L.M.

— Rétablissement des postes du personnel supprimés (1 femme de ménage pour 40 chambres), et création de nouveaux postes : entretien, peinture, électricité, concierges etc...

c) - Pourvus en moyens pour l'animation de la vie collective.

— Construction et aménagement d'équipements sociaux-culturels là où ils sont absents ou insuffisants

— Doublement immédiat des crédits culturels pour aller vers 10 F par résident et par mois.

NOS DROITS D'ÉTUDIANTS EN RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Les droits de chacun :

- Irrévocabilité de l'admission prononcée pour 1 an — celle-ci doit être reconduite dans le cadre des critères sociaux, pendant toute la durée des études.
- Arrêt des expulsions arbitraires et mesures racistes dans les cités U.
- Liberté de circulation dans les cités, libre utilisation de leur chambre par les résidents.
- Protection de la vie privée des résidents, interdiction à quiconque de pénétrer dans les chambres sans l'accord de l'étudiant sauf raison de sécurité ou d'entretien.
- Réparation des dégradations normales par usure ou accident par l'administration.
- Suppression des cautions solidaires, provisions, saisie sur bourse.

Les droits de tous :

- Abrogation des règlements intérieurs et élaboration avec les résidents d'une charte de vie collective dans chaque cité.
- Mixité la ou les résident(e)s le désirent majoritairement.
- Mise en place de Conseils de Résidents pour les réservations H.L.M.
- Vote délibératif des conseils de résidence pour ce qui concerne la vie collective dans la cité (règlements, équipements, entretien etc...)
- Attribution aux délégués dans les conseils de résidence des moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat (téléphone, local, papier, ronéo).
- Attribution à l'association des moyens nécessaires à leurs activités.
- Gestion libre et sans contrepartie des crédits culturels et des équipements collectifs par les résidents à travers l'association.
- Participation des associations et élus aux conseils de résidence aux commissions d'admission en cité, ainsi que des associations d'étudiants étrangers pour l'admission des ressortissants de leur pays.
- Attribution à la FRUF d'une subvention correspondant à son audience et ses activités.

Ces éléments sont à comparer avec les propositions contenues dans le "Cité U." de mai 78 largement diffusé.



ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX CONSEILS DE RÉSIDENCE

Démocratie et action pour vivre et étudier.

On change des meubles, on modifie les horaires de la cafétéria, on prend souvent des décisions importantes dans la vie des résidents, sans que ceux-ci en soient informés,

sans qu'on leur demande leur avis, alors qu'ils sont les premiers concernés.

Les élections au conseil de résidence, proches maintenant, sont l'occasion pour tous les résidents de la cité de se donner des délégués, de désigner des résidents qui les représentent en face de l'administration et soient leurs porte-parole, et même temps qu'un moyen d'être informés.

Elles sont donc le moyen pour les résidents d'intervenir dans leurs propres affaires.

Sur chaque cité les délégués seront porteurs des revendications des résidents. Ils assureront, pendant toute l'année de défense des intérêts de ceux qu'ils représentent, avec, l'appui de l'association. La force de l'association, les informations et l'expérience des autres associations dont elle peut bénéficier à travers la FRUF, rendront les délégués plus efficaces.

Ces élections seront un moyen pour les résidents de s'exprimer, de manifester leur volonté de voir améliorées leurs conditions de vie et d'études.

Etant donnée l'asphyxie budgétaire des œuvres, c'est au Ministère qu'ils doivent s'adresser. En ce sens ils ne voteront efficacement qu'en se prononçant unis pour les candidats présentés par les associations FRUF ou soutenues par la FRUF, qu'en évitant l'isolement ou les manœuvres de division (AJS «FRUF»). Tous les résidents de France sont appelés à voter.

Saunier Séité comptera les points.

A l'association de leur permettre de faire entendre leur VOIX.

Ainsi, cette année plus que jamais, les élections seront-elles un temps fort de l'action pour mieux vivre et étudier.

Plusieurs années de participation à ces élections et aux conseils nous montre que celle-ci est utile et a permis l'obtention d'acquis importants.

Il appartient aux associations de faire cette année un succès de ces élections qui commandent l'activité des conseils pour un an. Noter que :

Il s'agit d'obtenir partout qu'elles soient organisées dans des conditions qui permettent l'expression du maximum de résidents (date du dépôt de liste, information de la part de l'administration, nombre d'urnes et horaires de vote...). Nos élus actuels feront un compte rendu de mandat.

Il s'agit surtout d'élaborer la plate-forme et désigner les candidats avec le plus grand nombre de résidents. Mais c'est déjà l'activité que nous avons engagée depuis le début de l'année...



PROPOSITIONS DE LA FRUF :

POUR UNE BONNE TENUE DES ÉLECTIONS.

- Les dates doivent être annoncées publiquement 15 jours avant la fin du délai de dépôt de liste, celui-ci se situant, au plus court, à une semaine des élections.
- Une large information doit être faite par l'administration sur le conseil et les élections.
- Les élus doivent bénéficier des moyens (papier, tirage) nécessaires pour rendre compte de leur mandat. De même les candidats pour faire connaître leur programme.
- Le jour des élections : les urnes doivent être en nombre suffisant. Tout bâtiment de plus de 100 chambres doit en comporter une. Elles doivent être situées sur les lieux de passage.
Le scrutin doit être ouvert au moins 10 h dans la journée, notamment aux heures de passage des résidents.
- Le scrutin doit être proportionnel à la plus forte moyenne et non au plus fort reste.
- Les résultats doivent être largement popularisés par l'administration.

POUR UN BON FONCTIONNEMENT DES CONSEILS.

Les C.R. sont une instance paritaire (même nombre de représentants des étudiants que de ceux de l'administration.) créée auprès du directeur de la cité et qui donne « tous avis et fait toutes propositions sur les problèmes posés par la vie en résidence notam-

ment dans les domaines social et culturel » (arrêté Guichard du 21 juillet 1970).

Depuis leur création, en utilisant les conseils contre les associations (avec le concours actif de l'officine de division AJS-FERUF) l'administration a toujours tenté de limiter le rôle de ces conseils. Soit en n'y donnant pas les informations nécessaires aux élus, soit en refusant de les réunir, bataille de la FRUF ces dernières années en a fait de plus en plus un terrain d'action pour la défense des intérêts des résidents.

Mais il y a encore beaucoup à faire :

- Les conseils ne sont que consultatifs : ils doivent avoir un pouvoir décisionnel sur tous les problèmes concernant la cité (mixité, règlements intérieurs etc...)
- L'administration doit fournir aux élus toutes les informations leur permettant de remplir leur mandat : budget de la cité, projet d'aménagements, devis, statistiques etc...
- Les admissions prononcées en cours d'année (hors commission) doivent être contrôlées par les élus au conseil (pour le respect des critères sociaux.)
- Les représentants élus du personnel doivent y siéger de plein droit (et non en simples invités comme cela se produit en certains endroits trop rares.)
- Le conseil doit être réuni régulièrement et un procès verbal, après approbation par les élus, doit être rendu public (affiché aux loges des pavillons.)

En tout état de cause, les conseils seront ce que l'intervention des résidents, avec l'association en fera. D'où l'importance de la bataille des prochaines élections.

S'AS SOC IER

L'INSCRIPTION : DONNER SON SENS ACTIF AU MOT « ASSOCIATION ».

L'association, cela veut dire des résidents qui se mettent en relation pour s'informer, se défendre, animer la cité.

En ce début d'année, c'est une grande campagne de reconstitution de chaque association qui s'engage.

Comment assurer une rapide remise en route des activités ?

3 éléments indispensables :

— l'inscription du maximum de résidents qui par le biais du talon de la carte ou de liste d'inscription échangent leur nom et leur N° de chambre, indiquent les activités qui les intéressent. Les tables, le porte à porte pour réaliser l'inscription sont déjà une manière de créer le contact, de briser l'isolement. Mais l'inscription ne sera utile que si elle est suivie d'effets.

— La circulation de l'information : le courrier aux adhérents, l'affichage permanent des clubs dans les halls, la sortie régulière d'un journal etc... sont la condition première pour que les activités de l'association deviennent l'affaire de tous les résidents.

— Les cadres du débat et de l'action : le talon de la carte (ou la liste d'inscription), pleinement utilisé permet de mettre en place des structures décentralisées en réunissant les résidents sur leur pavillon ou étage, et sur la base des activités qui les intéressent (commissions journal, animation, sports, clubs etc...) ou du problème qui les concerne. (ex : absence de chauffage dans un bâtiment) pour créer le club, organiser le spectacle ou la délégation au CROUS...

Aux responsables de s'en saisir pour construire des associations fortes et vivantes.

la Nouvelle Critique

En Novembre 78 :

- Société, parti : richesses du pluriel
- L'uranium : une richesses nationale ?
- Culture : demain on démocratise gratis!
- Sérieuse et frivole social-démocratie...
- Les communistes et l'Europe
- Interview des 5 présidents d'université de Vincennes
- Nathalie Sarraute, présence.

LECTURES POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE
(cahier de 16 pages) : choix d'ouvrages,
commentaires et climats de rentrée.

**FAITES CONNAISSANCE
avec la Nouvelle Critique**

**ABONNEMENT - CONTACT
3 MOIS... 30 F !**

NOM
PRENOM
ADRESSE

Retournez ce bon avec votre chèque bancaire ou postal aux
éditions de la N.C. - 168, rue du Temple - 75003 Paris
(C.C.P. 6956-23 Paris).

THESES MEMOIRES

TETRAPOLY le service édition de l'unef

**PRIX COOPERATIVE ETUDIANTE
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE**

2 exemples de PRIX: Comparez!

..Thèse 50 pages en 50 exemplaires:
569 Fr. Tout compris *

..Thèse 50 pages en 12 exemplaires:
246 Fr. Tout compris *

• dactylographie en supplément '

**TETRAPOLY - CEF 25, rue bouret, Paris 19^e
209 02 50**

CITÉS ANIMÉES



SI LES RÉSIDENTS N'ÉTAIENT PAS ASSOCIÉS.....

S'il n'y avait pas les associations pour organiser des spectacles, des jeux, faire marcher des clubs ou une coop, les cités seraient terriblement vides. C'est le cas là où il n'y a pas d'association.

L'animation de la vie collective c'est justement ce qui fait que les résidences ne sont pas des « cités dortoirs », que chacun ne reste pas dans son coin.

Et les résultats sont appréciables : des dizaines de ciné-clubs, labo-photos, clubs de tout ordre, soirées, semaines d'animation etc... rassemblent des milliers d'étudiants.

Cela contribue au mieux vivre en cité U., permet aux étudiants de faire leurs études dans de meilleures conditions.

Mieux : c'est à la cité que beaucoup d'étudiants ont appris à faire de la photo, à jouer aux échecs, ont fait connaissance avec un certain cinéma etc...

Mais dans encore trop de cités cette animation est absente ou embryonnaire.

Car aujourd'hui l'animation de la vie collective ne va pas de soi.

Les obstacles sont légions :

D'abord les difficultés de vie et d'études accrues des résidents poussent à l'isolement, les rend moins disponibles (sur le plan du fric, du temps libre, de la disponibilité d'esprit) pour participer à des activités ou les organiser.

Par ailleurs, plutôt que de favoriser les activités socio-culturelles dans les cités (contrairement à leur vocation) le ministère tente de les étouffer : les crédits culturels ont augmenté de ... 0% en cinq ans. L'augmentation de 17% qui intervient 79 est le résultat de l'action opiniâtre des résidents avec la FRUF, mais elle est loin de combler le retard pris.

Mme Saunier Seité déclarait il y a deux ans que les étudiants n'avaient qu'à aller dans les M.J.C. Comme, par ailleurs, le budget de celles-ci, avec celui de la culture, régresse également la boucle est bouclée !

Les équipements manquent. Dans certaines résidences, les locaux culturels prévus à l'origine n'ont pas été construits !

La libre gestion des salles et des crédits par les associations et leur gratuité sont remises en cause.

Malgré tout il y a chez les résidents une aspiration à trouver sur la cité un endroit où se rencontrer se distraire (d'autant plus que les grands campus sont isolés des centres villes).

Il y a des traditions aussi. Certaines associations mènent des activités d'ampleur. Face au vide culturel régnant sur les campus, les cités sont souvent les seuls endroits où il existe une animation.

C'est un acquis important. Même s'il est quelquefois limité par la routine.

Car, développer l'animation ou la créer c'est de toute façon une bataille, pour les « faire marcher » et gagner les moyens de les réaliser.

C'est un des buts essentiels de l'association : permettre à ceux intéressés par une activité de se rencontrer et d'organiser ce qu'ils souhaitent sur la cité.

FAIRE DES CITÉS DES POLES D'ANIMATION CULTURELLE.

Les activités réalisées ou possible sont multiples, il y a :

- Les clubs. (plusieurs dizaines différents recensés dans la FRUF.)
- Les spectacles, fêtes, soirées etc...
- Les activités sportives
- Les activités d'entraide : coop, tirage de poly, groupes d'études etc...
- Les expériences diverses de Festivals, Kermès réalisés par plusieurs associations.

Autant de directions dans lesquelles il est possible de créer, d'améliorer.

Comment ?

- La vie en cité a des inconvénients, mais aussi des avantages : nous vivons en collectivité. Avec chacun ses goûts, ses affinités.

Sur les cents ou mille résidents de la cité, il y en a toujours plusieurs qui ont la même préoccupation ou le même violon d'Ingres. (photo — Musique Folk — électronique etc...).

Il s'agit, pour l'association, de les mettre ensemble.

L'inscription du plus grand nombre est évidemment déterminante.

Ensuite (en même temps) l'information de tous les résidents sur les activités existantes ou projetées, est indispensable pour que les clubs ne végètent pas entre les mains de quelques uns, qu'ils soient pris en charge par un maximum de résidents. (courrier aux membres de l'association, journal, affichage permanent).

Faire vivre les clubs et l'animation cela suppose des responsables qui prennent des initiatives, impulsent l'activité.

Rien n'est pire qu'une bibliothèque qui fonctionne de manière administrative (nous y reviendrons dans un prochain BLAF.)

La coordination de ces activités par une collectif animation permet l'impulsion, de prendre les mesures nécessaires à une meilleure participation des résidents à chaque activité.

- De même, dans tout le pays, les activités, les expériences de chaque association doivent être mises à profit par toutes à travers la Fédération. C'est ce que ce bulletin encourage. C'est nouveau dans la FRUF. Mais cela appelle une participation active des associations.

Alors, en ce début d'année, soyons ambitieux pour faire des cités des pôles d'Animation à l'Université.

La photo attire beaucoup d'étudiants. Mais il se heurtent souvent pour la pratiquer à des obstacles financiers et techniques.

Dans les cités il peuvent s'organiser pour faire de la photo plus facilement et à meilleur compte.

Le labo-photo c'est l'élément le plus courant, le plus immédiatement utile, à monter sur la cité.

Cette rubrique commencera donc par les problèmes du développement et du tirage. (noir et blanc.) Sans prétendre être complète, la fiche qui suit donne aux intéressés quelques indications pour l'équipement d'un labo.

COMMENT EQUIPER UN LABO-PHOTO ?

les opérations de développement et de tirage ne sont pas compliquées comme on le croit trop souvent.

C'est essentiellement :

- Le développement des films (pellicules)
- Le tirage d'épreuves par contact (essais)
- L'agrandissement sur papier

Elle demandent un peu de soin et un équipement minimum : (les tuyaux pour s'équiper économiquement seront indiqués par **T**).

a) Pour le développement du film

- Un lieu absolument obscur : pour une phase très courte (sortir le film de son boîtier et le placer dans la cuve — voir plus bas — de développement elle-même étanche à la lumière) il est nécessaire de se placer dans un endroit exempt de toute lumière. Ce peut-être la chambre dont tous les orifices auront

T été bouchés, ou un placard dans lequel on puisse s'enfermer. Par précaution, s'accoutumer quelques instants à l'obscurité pour repérer les sources de lumière parasite. Dans ces cas, procéder de nuit offre plus de garanties.

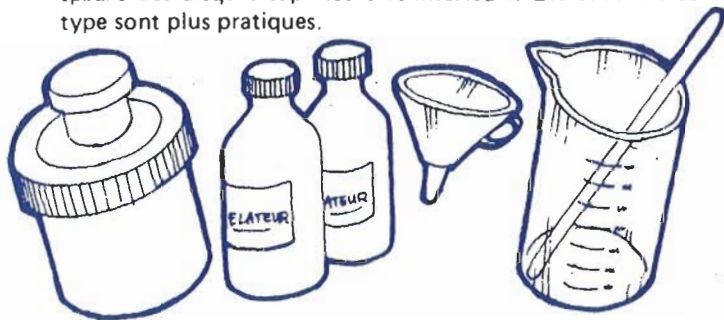
Ce peut-être aussi le labo lui-même. L'idéal : aménager dans le labo un cabinet peint complètement en noir et protégé du reste du labo par un sas de deux rideaux de tissu noir.

- Le matériel :

- Un thermomètre très précis. (surtout pour la couleur)
- Une cuve de développement pour film (boîte cylindrique en plastique équipée spécialement.)

Deux sortes de cuves : — avec bande gaufrée

— sans bande : le film s'enroule sur les spirales des disques supérieurs et inférieurs. Les cuves de ce type sont plus pratiques.



En cas d'utilisation intensive, il est préférable d'avoir une grande cuve permettant le développement de 3 ou 6 films à la fois.

Le club photo a intérêt à s'équiper de plusieurs cuves.

- Une éprouvette graduée pour doser les liquides.
- Un entonnoir en plastique.

— Des produits chimiques : révélateur et fixateur pour film et des bouteilles en plastique ou en verre teinté pour les stocker. On trouve ces produits dans le commerce sous la forme de concentré (liquide ou en poudre). On les rend prêts à l'emploi par addition d'eau. (les proportions sont indiquées par chaque fabricant.)

Note : Ces produits craignent le contact de l'air et de la lumière ; il faut donc les conserver dans des bouteilles opaques.

Il existe aujourd'hui des bouteilles « accordéon » qui permettent d'adapter la bouteille au contenu.

T Il est possible d'utiliser des bouteilles en verre translucide récupérées que l'on entoure d'une feuille d'aluminium.

Si la bouteille n'est pas pleine, introduire à l'intérieur des billes de verre pour réduire le volume d'air contenu.

Dans tous les cas, les bouteilles devront être fermées hermétiquement.

C'est là la matériel de base.

Il peut être complété par :



— Une minuterie (**T** une montre phosphorescente avec troteuse peut faire l'affaire) pour mesurer le temps de trempage du film dans chacun des produits.

— Des pinces lestées pour accrocher et tendre le film pendant son séchage de façon à empêcher qu'il se déforme.

T à défaut de ces pinces spéciales on peut se servir de pinces à linge. Celle du bas sera alourdie d'un petit objet pesant.

— Une pince essoreuse pour enlever l'eau du film avant de le mettre à sécher.

T On peut le faire avec les doigts. Mais attention à l'eau calcaire.

— Toujours afin d'éviter que des gouttes d'eau ne se forment et laissent des traces sur le film en séchant, on peut se servir d'un produit « mouillant. »

— Un « bain » ou produit « d'arrêt » : produit chimique permettant l'arrêt immédiat de l'action du révélateur sur le film au moment voulu.

S'ils sont utiles, ces derniers éléments ne sont pas indispensables pour démarrer.

POUR LE TIRAGE DES CONTACTS

Les épreuves par « contact » sont des tirages de photos sur papier au format du négatif (film développé). Elles servent à sélectionner les photos que l'on agrandira.

En plus du matériel de développement du film il faut :

— Du papier photographique.

— Deux autres produits : révélateur et fixateur pour papier.

(il existe des révélateurs et fixateurs « universels » qui conviennent à la fois au film et au papier).

Comme pour le film, un bain d'arrêt peut être utile pour le papier.

— Trois ou quatre cuvettes (ou bacs) en plastique pas trop petites (24 x 30 cm) et de format rectangulaire.

Celles du commerce ne sont pas chères mais on peut les fabriquer à moindre frais avec des boîtes en fer dans lesquelles on place une feuille de plastique solide retenue sur les bords par des pinces. **T**

— Deux pinces en plastique pour saisir les papiers dans les bacs sans les abîmer. (les doigts peuvent faire à la rigueur, mais attention au mélange des produits !).

Une lanterne de laboratoire à verre ou ampoule (inactinique) rouge orangé, ou verte, ou à vapeur de sodium (pas donnée !) une baladeuse avec ampoule inactinique convient bien.

— Une plaque verre épaisse (5mm) plane et sans défaut.

Il existe des châssis pratiques : plaque de verre articulée sur un support et comportant des repères.



Pour les perfectionnistes, ou ceux qui ont des moyens, il existe des tireuses de contact pour une seule vue ou même pour une planche entière, avec lampe et minuterie incorporée.

— Un réchauffe bain peut être utile.

— La source de lumière peut être l'agrandisseur (CF ci-dessous) à défaut : une ampoule de 15 à 25 watts que l'on disposera à 70 cm ou 1 m de la plaque. Le bras articulé d'une lampe de « dessinateur » fera l'affaire. T

POUR L'AGRANDISSEMENT SUR PAPIER.

Il faut les éléments de traitement du papier ci-dessus et :

— Un agrandisseur. Élément le plus coûteux (de 300 f à 10 000 F).

Un investissement de 700 F à 1500 F permet de se munir d'un agrandisseur de qualité.

• Le rapport d'agrandissement (distance entre la tête dans sa position la plus haute et le papier) doit être suffisant.

• L'agrandisseur doit être très stable. La colonne qui supporte la tête doit donc être très solide.

— Un compte-pose qui coupe automatiquement la lumière à la fin du temps d'exposition programmé.

T La montre peut faire l'affaire, avec une précision moins grande.

— Une brosse à soufflet pour nettoyer le film de toute poussière avant utilisation.

— Un margeur : permet de conserver vierges (blancs) les bords du papier autour de l'image en empêchant la lumière de toucher le papier à cet endroit.

T Peut se fabriquer avec du carton rigide peint en noir (former deux équerres).

— Une glaceuse (il en existe plusieurs modèles). Fait sécher rapidement les papiers et peut donner, aux choix, un film mat ou brillant. Pas absolument indispensable pour commencer.

DE L'EAU

Pour toutes les opérations il faut de l'eau courante (rincage du film entre le révélateur et le fixateur et ensuite, idem pour le papier).

LE LOCAL

Le développement d'un film peut se faire dans une chambre, mais le tirage des contacts et l'agrandissement des photos nécessitent une pièce qui leur soient consacrée temporairement ou de façon permanente.

Cette pièce doit comporter :

• Un lavabo avec eau courante, ou un évier.

Si la pièce comporte un moyen d'évacuation de l'eau, un simple robinet peut suffire. On utilisera des cuvettes plastique.

• Une table où disposer les différents bacs (révélateur, eau, fixateur).

L'idéal est une « paillasse » : table en ciment avec carrelage. En tout cas utiliser une table dont la surface soit lavable d'un coup d'éponge.

• Une table (cela peut être la même) très stable pour l'agrandisseur.

• Un essuie mains.

• Un éclairage normal et une lampe inactinique (voir ci-dessus)

• Des prises de courant avec prise de terre.

• Des placards ou tiroirs étanches à la lumière pour ranger le papier et les produits.

Ce local devra être propre et sans poussière.

Il doit surtout être étanche à la lumière extérieure (veiller aux bas de porte et joints de fenêtre).

Enfin, il doit comporter un moyen d'aération. Fenêtre ou bouche d'aération à chicane ne laissant pas passer la lumière, munie d'un ventilateur.

COMMENT FAIRE POUR MONTER CE LABO ?

• Il faut d'abord obtenir une salle sur la cité. pas forcément très grande (des W.C. collectif inutilisés, ou une cave par exemple)

Les aménagements peuvent être réalisés pour une part par les intéressés eux-mêmes.

• L'achat du matériel :

L'essentiel des éléments peut être récupéré ou fabriqué. De toute façon ils sont d'un coût modique et peuvent se trouver dans n'importe quel grand magasin. Des magasins spécialisés fournissent parfois des occasions intéressantes. Seuls l'agrandisseur, la minuterie ou le compte-pose nécessitent un investissement plus important.

Les crédits culturels doivent être utilisés à cet effet.

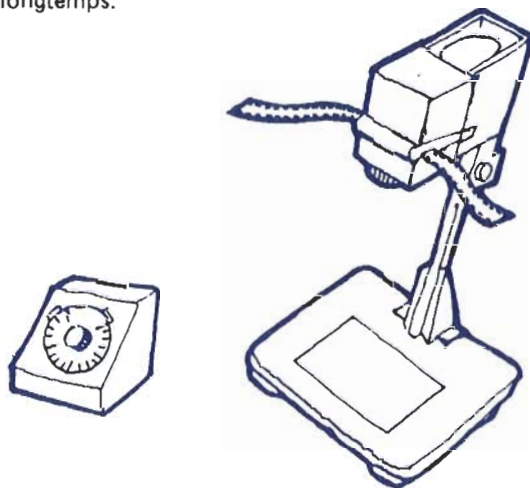
Enfin, il est possible que les résidents de plusieurs petites cités mettent en commun leurs moyens pour mettre en place un labo photo.

Pour parvenir à réaliser ce labo, il s'agit d'informer tous les résidents de la possibilité de la monter et de rassembler les intéressés. Etablir avec eux un budget pour le labo.

En cas de refus des crédits ou de la salle pour l'administration, l'action avec tous les intéressés pour obtenir les moyens de monter le labo s'impose !

Pour le papier et les produits. Des achats communs de grandes quantités permettent des économies importantes.

Attention : le révélateur, sous forme liquide, ne se conserve pas longtemps.



Que la longueur de cette liste ne décourage pas ceux qui sont tentés de mettre en place un labo. C'est, somme toute, facile. Surtout si tous ceux qui sont attirés par cette activité sont mis en relation par l'association, s'y mettent ensemble, désignent des responsables et créent un club-photo.

Dans certaines cités, les résidents, au travers de leur association ont créé des coopératives. Cependant, dans ce domaine, les besoins sont loin d'être satisfaits.

Quand le premier Super-Marché ou la première librairie sont à plusieurs kilomètres de la cité, quand les bourses sont si étriquées, une coop qui fournit tout ce qui est immédiatement utile sur place et à des prix avantageux, également lieu de rencontre n'est pas un luxe, mais une nécessité.

S'associer pour créer une coop est donc naturel. Mais pour résoudre les obstacles techniques à sa mise en place il faut savoir ce qu'on veut en faire.

QUE FOURNIR ... ET COMMENT SE FOURNIR ?

Les critères du choix :

- Répondre aux besoins avec «avantage prix» : Fournir ce qui manque le plus immédiatement aux résidents de la cité dans leur vie quotidienne. Dans la mesure du possible à des tarifs plus bas que dans le commerce.
- «L'avantage-temps» : permettre un gain de temps en offrant sur place des objets de consommation courante que l'absence de commerces environnants rend difficile à trouver sans perte de temps, ou à certaines heures de la journée. (exemple : cigarettes, le soir).
- Fournir une gamme d'objets qui permette, au total, une marge bénéficiaire (CF : plus bas).

En fonction des besoins locaux, ce sont des coops très diverses qui peuvent se monter. Cependant deux sortes de produits fondent naturellement l'activité des coops de résidence : La nourriture et la papeterie, à quoi peut s'ajouter du petit matériel divers.

LES BOISSONS ET LA «BOUFFE»

LES BOISSONS : Le lait, la bière, les jus de fruits, les boissons gazeuses en bouteille ou en canette, sont les boissons reines. Il est souvent possible d'obtenir sur ces boissons des rabais importants chez les grossistes locaux.

Bien entendu, il est souhaitable (et indispensable pour le lait) de disposer d'un frigo.

LA «BOUFFE». De manière générale, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est déconseillé de vendre des produits périssables tels : la viande, les fruits et légumes, même si l'on dispose d'un frigo.

Les oeufs et le beurre peuvent être retenus à condition de prêter une grande attention à leur fraîcheur et conservation.

Par contre, avec le pain (sur lequel il est possible aujourd'hui d'obtenir un «avantage-prix») les petits gâteaux, les biscottes, le café, le chocolat (pour les petits déjeuners) vous pouvez faire un «malheur».

Enfin, la coop peut fournir des CONSERVES de toutes sortes, semoules, pâtes, huiles et ingrédients divers. (sucre sel etc...).

Les Fournisseurs : Boissons mises à part, et malgré les apparences, les grossistes sont rarement intéressants pour une association. Il est souvent préférable de «faire» les grands magasins en choisissant celui qui pratique les tarifs alimentaires les plus bas. Dans ce cas les responsables de la coop devront faire un recensement régulier et précis des différents super-marchés. (si l'on ne dispose pas de voiture, en louer une sur la caisse de la coop !).

Néanmoins, les grossistes sont plus pratiques. Pour certains il est nécessaire d'avoir une carte spéciale (central-Cash. par ex.). Se renseigner auprès de leurs services pour les formalités juridiques à remplir pour obtenir cette carte.

LE PETIT MATÉRIEL UTILE : timbres-postes, cigarettes, tickets de bus (des accords peuvent être passés avec les compagnies de transport) cartouches de gaz, piles électriques etc...

LA PAPETERIE : Dans ce domaine, il s'agit plus de dépanner quotidiennement l'étudiant que d'offrir des produits coûteux ou spécialisés.

La papeterie sera donc des produits courants (petite papeterie):

- Le papier. (Papier machine en ramette.), stylos, feutres, gommes crayons équerres, bloc-notes, cahiers et classeurs.

La coop peut fournir du matériel spécialisé commandé en groupe pour des catégories d'étudiants de la même discipline sur la cité. (matériel de dessin pour étudiants en archi, IUT etc...)

Les fournisseurs : Il existe des grossistes implantés sur le plan régional, mais il est parfois difficile de traiter avec eux. vue les quantités réduites qu'une coop étudiante commande.

Dans bien des cas, le mieux sera, là aussi, de faire les supermarchés. On peut obtenir des réductions de la part de librairies ou de papeteries importantes dans la ville.

D'AUTRES ACTIVITÉS POSSIBLES DE LA COOP

La coop peut élargir ses activités dans deux directions :

- Le «Bar-Foyer»
- Les commandes groupées de livres et la «grosse» papeterie.

• **LE BAR-FOYER** : La coop, par sa fonction même peut-être un très bon lieu de rencontre à la cité. Un service de boissons fraîches et chaudes, éventuellement de sandwichs peut y être organisé. Surtout s'il n'y a pas de cafétéria à proximité.

Ouvert le soir, ce sera un lieu d'animation permanente sur la cité. Il permettra aussi de mieux faire connaître la coop.

Cela suppose des moyens supplémentaires:

Une salle suffisamment grande, permettant d'isoler par une la coop elle-même du bar, et d'aménager un coin «Bar».

Pour le matériel nous avons, avec la coop, la matière première. Il y manque :

Une machine à café, ou à défaut une cafetière électrique, un réchaud, de la vaisselle, des tables et chaises qu'on peut se procurer sur la cité, de l'eau courante.

Enfin, avec une petite sono ou un magnéto cassette, des jeux de société, des revues, une décoration et un éclairage sympatiques, on crée une ambiance.

• **LES COMMANDES GROUPÉES DE BOUQUINS ET «GROSSE PAPETERIE»**

Ce système d'entraide a pour but d'offrir avant tout un «avantage prix» qui soit d'autant plus appréciable que les rabais portent sur des sommes importantes.

Mais les risques financiers sont également importants. Cela nécessite donc de la rigueur. Le système de la commande groupée limite beaucoup ce risque, puisque la coop est sensée ne commander que ce que des étudiants lui ont eux-mêmes commandé.

Les commandes de la coop correspondront à un ou des besoins communs à des étudiants de la cité. (livres, matériel de cours...)

Comment procéder ?

En début d'année universitaire, puis une ou deux fois par trimestre, diffuser un tract annonçant le projet de commande groupée, indiquant ce que vous êtes susceptibles de fournir, les rabais consentis, les horaires et le lieu de dépôt de commande et une date limite (trois à quatre jours après la diffusion du tract au maximum).

Il est également possible de procéder par affiches.

Ensuite, rassembler les demandes et passer la commande au fournisseur.

Dès que celle-ci est arrivée, l'annoncer largement (en priorité à ceux qui ont passé commande) ainsi que les heures de retrait.

Trouver des fournisseurs qui offrent des rabais importants :

- Les grossistes : ils seront de peu de secours ; ils exigent en général l'inscription au registre du commerce et traitent sur des commandes trop importantes.
- Les librairies : elles seront utiles pour les bouquins. Dans les villes universitaires certaines consentent des rabais jusqu'à 10 % mais exigent quelques fois des commandes de séries d'ouvrages. (100 codes civils....).

Dans ce cas, les commandes seront composées d'ouvrages universitaires spécialisés pour étudiants d'une même discipline en grand nombre dans la cité.

- LA COOPÉRATIVE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (25 rue bouret, 75019 PARIS).

Fournisseur le plus intéressant.

Avec 10 à 15 % de réduction et sans frais de port elle peut vous procurer une gamme très large et accepte les commandes groupées hétéroclites (30 livres différents par exemple).

En librairie, sa gamme va du «polar» à l'ouvrage universitaire dans toutes les disciplines en passant par la B.D. et le roman. Elle peut également fournir des cassettes.

Ainsi la coop de la cité peut également fournir la bibliothèque de la cité gérée par l'association.

En «grosse papeterie» elle fournit des calculatrices, boîtes de compas, trousse à dissection, stétoscopes, «rotring» et même des cartes routières.

Les délais de livraison sont de 5 jours à une semaine et un chèque de garantie est demandé à la commande.

Enfin, ajoutons que la règle d'or pour les commandes groupées est de faire verser des arrhes aux étudiants (15F) qui incitent à venir chercher les commandes passées afin que celles-ci ne vous restent pas sur les bras.

LES MOYENS POUR CRÉER LA COOP

• Des LOCAUX ET DU MATÉRIEL

- Une ou deux salles munies de l'électricité. Il est préférable si la coop s'occupe à la fois de nourriture et de papeterie de disposer de deux salles différentes et conjointes ; cela est indispensable si de plus l'installation d'un coin Bar-Foyer est envisagée.

(acheter du papier au milieu des croissants et du beurre n'est pas l'idéal !).

Il existe des salles inutilisées dans toutes les cités. Il faut les recenser, les demander au conseil de résidence, en appeler aux étudiants en cas de refus de l'administration.

En cas d'installation d'un Bar, l'eau courante sera nécessaire, à défaut, «une vachette de camping».

- Un frigo : indispensable dans tous les cas. Peut s'acheter ou se louer.

- Des tables, chaises ... (cF. partie sur le bar-foyer).

- Des étagères, qui (comme un comptoir) peuvent se fabriquer.

• UN BUDGET AU DÉPART pour se fournir en matériel et constituer les premiers stocks.

Sources possibles :

- Les crédits culturels (se battre pour les arracher)
- Une souscription peut être lancée auprès des résidents. Une «boum de la coop» peut être organisée.
- L'association peut éventuellement avancer de l'argent sur sa caisse globale.

Une fois la coop lancée, sa nécessité n'est plus à prouver et il est plus facile d'obtenir des crédits ou subventions.

- **UNE ÉQUIPE.** Une équipe, ne se confondant pas avec les responsables de l'association, qui se consacre en premier lieu à la coop, avec un responsable de la coop. L'inscription à l'association est déterminante pour ce faire. L'équipe peut être structurée à partir d'une réunion des résidents ayant donné leur nom pour la coop sur listes d'inscription ou sur le talon de la carte.

La tenue régulière de permanences de la coop, y compris pendant la période des examens (où elle est souvent le plus utile) est indispensable pour sa bonne marche. (planifier les emplois du temps.)

Cette tâche est fastidieuse et ingrate. Il est rare de trouver une équipe entièrement bénévole surtout si les activités de la coop sont importantes.

Il est conseillé d'indemniser les résidents pour ce travail.

C'est aussi un service pour eux et la garantie d'un travail sérieux.

POUR QUE LA COOP ROULE BIEN

Il est souvent plus facile de créer une coop que de la développer et l'empêcher de «couler».

Quelques «règles de conduite».

• FAIRE CONNAÎTRE LA COOP

C'est la clé de l'activité de la coop. Il s'agit d'informer le maximum de résidents de la cité du projet de coop quant elle est à créer et des produits qu'on y trouve, de la localisation, des heures d'ouvertures, et du nom et du N° de chambre du responsable.

Ceci régulièrement en cours d'année par voie de tracts, affiches dans les halls, d'articles dans le journal, dans les réunions etc...

• LA GÉRER DE MANIÈRE RIGOREUSE

- Premièrement : Une marge bénéficiaire est nécessaire, car vendre au prix coûtant est suicidaire.

D'abord parce que la coop doit s'autofinancer, c'est à dire que ses rentrées doivent lui permettre de renouveler ses stocks, de s'équiper en matériel, d'assurer l'information, d'indemniser des permanenciers, et l'ensemble des frais de voyage occasionnés par son fonctionnement.

Une part de ses rentrées iront aussi à l'association, car que celle-ci puisse jouer son rôle est la condition pour que la coop tienne.

La gamme globale de produits fournis doit donc permettre des tarifs avantageux pour les résidents et des bénéfices pour la coop.

- Deuxièmement : une comptabilité rigoureuse. Avec au minimum un cahier de caisse pour mentionner à chaque ouverture les fonds de caisse, les entrées, les sorties d'argent et l'état des stocks à l'ouverture et à la fermeture. Le responsable de la coop contrôlera régulièrement la tenue de ce cahier.

(Faire deux cahiers si la coop fait «bouffe et papeterie»).

Cela permet de faire un bilan mensuel ou trimestriel et d'établir un budget pour la coop.

Au départ un budget prévisionnel permet de fixer des objectifs.

• LA COOP DOÎT ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LES RÉSIDENTS.

C'est la condition fondamentale de son bon fonctionnement. L'association doit jouer tout son rôle pour associer le maximum de résidents à la création de la coop et à sa vie. Cela veut dire l'information régulière des résidents (cF. plus haut) et en premier lieu des adhérents de l'association. Et aussi, les associer aux décisions et à la réalisation des mesures à prendre pour la coop. (Campagne d'information, réfection du local..., discussion des modifications de prix etc...)

Le responsable de la coop a d'abord la responsabilité de l'impulsion de cette prise en charge.

Quelques indications sur les conditions à remplir pour monter un ciné-club.

La diffusion non commerciale du film implique quelques contraintes. Pour pouvoir faire marcher un ciné-club, il faut que l'association soit :

- Une association régie par la loi de 1901 et que ses statuts prévoient une activité culturelle polyvalente.
- habilitée à diffuser la culture par le film.
- affiliée à une Fédération

L'Habilitation : elle est délivrée par le Centre National de la cinématographie Française et remise à l'Association par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Elle est permanente. Il n'est donc nécessaire de la demander qu'au moment de la création du Ciné-Club. (Penser à archiver soigneusement ces papiers.)

L'Affiliation : elle doit être renouvelée chaque année. Elle est obligatoire et exclusive (on ne peut s'affilier qu'à une seule Fédération.)

Il existe une dizaine de Fédérations de Ciné-Clubs. (voir adresses en annexe.) Les principales sont :

- La F.O.L. : Fédération des œuvres Laïques (OROLEIS.)
- La F.F.C.C. : Fédération Française des Ciné-Clubs.
- La Fédération Jean Vigo.

80 % de la diffusion est assurée par la F.O.L., qui a un siège dans chaque chef-lieu de département.

Les autres Fédérations ont leur siège à Paris et dans certaines grandes villes ; ces sièges comportent souvent des salles de projection.

Elles sont pour la plupart spécialisées dans tel ou tel domaine du cinéma.

Chaque association choisit la Fédération qui l'intéresse ;

Il faut noter que la F.O.L. offre des avantages certains :

- choix important de films (mais on ne les trouve pas tous !)
 - prix plus abordables
 - L'affiliation à la F.O.L. permet d'assurer toutes les activités de l'association dans toutes les disciplines.
- De plus la F.O.L. met à la disposition des associations des animations qui peuvent être utilisées dans les cités (groupes Folck, conférences etc...)

L'affiliation à la F.O.L. comprend deux cotisations réglées en une fois en début d'année.

- cotisation affiliation.
- cotisation cinéma, comprenant l'assurance et l'abonnement à la revue de la Fédération : Images et sons.

(Pour d'autres modalités d'assurance, voir le Délégué Départemental de la FOL. -UFOLEIS.)

Mais les autres Fédérations sont également intéressantes. En général, elle offrent, comme la F.O.L., la possibilité d'animation de débats sur les films projetés par des animateurs et organisent des stages (de projectionnistes ou d'animateurs) dont les associations peuvent profiter utilement.

Il faut souligner que la diffusion non commerciale du film connaît de plus en plus de difficultés aujourd'hui, du fait, des carences de l'aide de l'Etat aux Fédérations.

Note : L'affiliation à une Fédération implique que l'association achète à la Fédération un certain nombre de cartes et les vendes. Ces cartes permettent à leur possesseurs de bénéficier des réductions dans tous les ciné-club affiliés à la Fédération concernée.

Demarches à suivre : pour la F.O.L.

- apporter au siège Départemental un exemplaire des statuts.
- demander l'habilitation et l'affiliation. Le Délégué départemental se charge des démarches pour l'habilitation.
- acheter des cartes F.O.L.
- les tickets d'entrée sont remis gratuitement.

Pour les autres Fédérations : s'adresser aux antennes locales ou au siège national (cF. : adresses en annexe.)

Règles de fonctionnement :

- Carte obligatoire (de l'association ou de la Fédération de ciné-club.)
- Obligation de vendre les entrées par 3, pour 3 séances. (en principe.)
- Présentation et débat obligatoires dans la mesure du possible.
- possibilité de faire des abonnements.

Droits d'auteurs : Ils sont, en général, versés directement à la SACEM par les Fédérations de ciné-club.

De toute manière, les associations ont intérêt à se documenter sur les services qu'offrent les Fédérations, sur les conditions d'affiliation, et leur catalogue.

Les Fédérations de Ciné-Club :

- OROLEIS-UFOLEIS (FOL) : 23, rue Dagorno 75002 PARIS
Tél. 307.59.30
Publication : Images et sons
- Fédération Jean Vigo : 8 rue Lamarck 75018 PARIS
Tél. 254.04.57
Publication : Jeunesse Cinéma
- Fédération Française des Cinés-Clubs :
6, rue Ordoner 75018 PARIS
Tél. 206.96.06/96.08
- Paris-Films : 3 quai Voltaire 75007 PARIS
Tél. 206.34.59
- Seuil audiovisuel : 29, rue Guénégaud 75006 PARIS
Tél. 325.72.08
- Fédération des associations et Ciné-Clubs :
42, rue Cardinal Lemoine 75005 PARIS
Tél. 033 35 91
- Fédération Nationale du cinéma éducatif et des techniques audiovisuelles :
27, rue de Poissy 75005 PARIS
Tél. 633.80.34
- Paris-Film Coop : 19, rue J.J. Rousseau 75001 PARIS
Tél. 236.06.31
- Film et Vie : 24 rue de Milan 75009 PARIS
Tél. 874.79.41
- Fédération loisirs et culture :
24 Bd. Poissonnière 75009 PARIS
Tél. 824.52.39
- Fédération des clubs de cinéastes :
54, rue de Rome 75008 PARIS
Tél. 387.24.93
- Association du Jeune cinéma indépendant :
42, rue Fabert 75007
Tél. 705.44.09

ACTION - ACQUIS depuis le début de l'année.

- A Lille, pour la première fois depuis des années, les élus UNEF-FRUF-UGE au CROUS ont obtenu le blocage des tarifs des loyers en cité Universitaire au ^{pour} de l'an dernier ! Une victoire ! Dans cette ville les cuisinettes obtenues l'an dernier commencent à être mises en place.
- A Nancy, une action UNEF-FRUF mobilisant plus de 200 étudiants au placieux a permis l'admission de 80 étudiants étrangers que l'administration refusait d'admettre en cité Universitaire.
- A Antony et Nanterre, l'intervention de l'association, des élus, avec les étudiants concernés (délégations) a permis que se tiennent les commissions d'admission de septembre et que plusieurs dizaines de résidents soient réadmis.
- A Aix l'action est engagée par le CDEEF pour l'admission de 40 étudiants étrangers à la rue.
- A Toulouse, l'action UNEF-FRUF, a permis d'obtenir le recul d'un mois du paiement des loyers pour les étudiants étrangers et la prise en charge par le CROUS de leur cotisation sécu et MNEF.
- A Rennes, les élus UNEF-FRUF-UGE au CROUS ont obtenu une limitation de la hausse des loyers en cité Universitaire à 225,00 F au lieu de 250,00 F.
- Quelques initiatives du 16 octobre : occupation du Rectorat à Reims-Boycott des R.U. à Marseille - Cousins géant devant le CROUS de Troyes.

Cette liste n'est pas exhaustive. Envoyez au BLAF Les informations sur vos actions, ou initiatives culturelles afin de les faire connaître.

TRAVAILLEURS - ETUDIANTS : Georges Ségué rencontre les Etudiants.

Le mardi 17 octobre Georges Ségué, secrétaire Général de la CGT a rencontré une délégation de l'UNEF conduite par Jean-Luc Mano, Président de l'UNEF au siège de l'Union nationale des Etudiants de France.

Evénement historique. Il ne s'était pas produit depuis 10 ans. Daniel Mollier Sabet, Président de la FRUF faisait partie de la délégation étudiante.

Convergence des intérêts des étudiants et des travailleurs. Actions communes en perspectives notamment pour l'emploi des jeunes et des diplômés.

on a été l'essentiel de la discussion de cette rencontre.

Voir dans Campus, le journal de l'UNEF, une interview du Secrétaire Général de la C.G.T.

blaf INFOS

LES «OUBLIS» RÉPÉTÉS DE

Un groupe d'ex-étudiants animateurs de la FNAGE publie, avec de gros moyens un guide maintenant connu : «l'Étudiant», qui donne de nombreux renseignements, adresses, etc... et prétend à l'exhaustivité et l'objectivité.

- En juin sort un dossier de l'Étudiant consacré au logement, intéressant. Mais une chose frappe : parmi les adresses d'associations de résidents, pas une de la FRUF n'est citée. Seul, le n° de chambre du membre de l'AJS, constituant la «FERUF» sur la ville est mentionné. Par ailleurs, un article laisse entendre qu'il ne se passe rien dans les cités.
- Protestation de Daniel Mollier Sabet auprès de la rédaction de «l'Étudiant» une mise au point de la FRUF est publiée dans le dossier consacré aux loisirs paru en Septembre. Mais le Guide de l'Étudiant 78.79 qui vient de paraître récidive : Les associations FRUF ne sont mentionnées qu'en quelques rares endroits. Seul le groupe de division AJS FERUF est mentionné dans son «intégralité». Ainsi par exemple, tout ce que le lecteur de l'Étudiant saura des associations de résidents de Lille c'est le n° de chambre d'un membre de l'AJS-FERUF, alors qu'il existe dans chaque cité de ville

BUDGET 79 des Universités.

Le B.N. de la FRUF est intervenu auprès de tous les groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour qu'ils soutiennent nos revendications et exigent des crédits supplémentaires pour les bourses et les œuvres Universitaires dans le cadre de la discussion sur le budget des Universités qui aura lieu le 14 Novembre.

l'étudiant

une association dont 7 affiliées à la FRUF, avec des locaux, des activités importantes.

De même pour Nancy, Grenoble etc... Les associations non «affiliées» (certaines sont importantes) ne sont pas non plus indiquées.

Ceci alors que la FRUF a fourni toutes les informations nécessaires à l'Étudiant.

On peut s'interroger sur cette pratique répétée.

Campagne de promotion de l'officine de division AJS-FERUF. ?

Comment expliquer autrement cette censure systématique ?

Et quoi d'étonnant de la part d'anciens de la FNAGE dont les liens avec le gouvernement sont évidents (FNAGE = FNEF des grandes Écoles).

Ce «choix» opéré par «l'Étudiant» montre que la FRUF ne plait pas à tout le monde ; Que certains tentent de l'empêcher de jouer son rôle de rassembleur des résidents et leurs associations pour agir. Ce là montre aussi qu'on pense en haut lieu qu'elle est seule en mesure de le faire et qu'elle est efficace...

Le BN de la FRUF adresse une vive protestation à la rédaction de l'Étudiant et appelle chaque association à le faire, afin que réparation soit faite à ces «oublis».

LA FRUF EST INTERVENUE :

- Par télégramme à l'ambassade d'Iran pour protester contre les massacres répétés du Chah.
- Par télégramme à l'Ambassade de Tunisie, protestant contre les procès récents des syndicalistes, et demandant leur libération immédiate et inconditionnelle.
- S'est associé aux protestations nombreuses qui se sont élevées à la suite de l'interdiction à la télévision du Film de Cassenti et R. Debray sur le Festival Mondial de la Jeunesse et des Étudiants à Cuba.

blaf INTERNATIONAL

LE XIème FESTIVAL MONDIAL DE LA JEUNESSE
ET DES ÉTUDIANTS - LA HAVANE - CUBA. 28
JUILLET/5 AOUT 1978.

Au milieu des vacances s'est tenu à Cuba le 11ème Festival Mondial de la Jeunesse et des étudiants. Délégué de la FRUF, représentant les étudiants en cité U. de France auprès de la jeunesse du monde, Jean François Rossi, Président de l'AERUA-FRUF, encore sous le coup des souvenirs du Festival, nous parle de cet événement exceptionnel.



CUBA 78

BLAF : La grande presse de notre pays n'a pas parlé du Festival. Cet événement était-il sans intérêt ?

J.F.R. : Certes non. Et la raison n'est pas là. Le Festival a été un rassemblement extraordinaire. D'abord par le nombre de participants : Ce sont près de 20 000 jeunes venus du monde entier (143 pays) et représentant 3 000 organisations qui se sont retrouvés à La Havane.

Il faut noter le caractère très large de la participation : organisations politiques, syndicales, culturelles ainsi que des mouvements de la jeunesse chrétienne.

Ensuite par le thème de ce rassemblement : La solidarité anti-impérialiste, la paix et l'amitié entre les peuples.

Les représentants des jeunes et des étudiants du monde entier étaient porteurs des aspirations et des luttes de la jeunesse du monde condamnant la course aux armements, le néocolonialisme, la domination des peuples ; le travail effectué à Cuba (avec tout ce que représente la victoire cubaine sur l'impérialisme U.S.) a été une étape importante de l'action en faveur de la paix et de l'amitié entre les peuples.

Un tel événement aurait mérité autre chose que le silence de la part des grands médias (radio télévision) en France.

Si, contrairement à d'autres pays, cela s'est passé ainsi, je pense que c'est à rattacher à l'attitude du gouvernement Français en matière de politique étrangère. Les interventions militaires décidées par Giscard d'Estaing au Zaïre : AU Tchad, au Sahara Occidental ou même Liban sous le couvert de la FINUL, le soutien apporté par lui aux pires dictatures du monde (Iran, Amérique Latine) et aux régimes racistes d'Afrique Australe ont été fermement condamnés au Festival.

La censure intervenue à la télé contre le film de Cassenti et R. Debray, «CUBA 78» est significative de la volonté de refuser à la population de notre pays la connaissance de cette initiative. M. Giscard d'Estaing semble avoir peur de la jeunesse du monde.

BLAF : Le thème du Festival s'est-il trouvé justifié par le contenu des débats ? En quoi un tel rassemblement peut-il contribuer à la lutte contre l'impérialisme, pour l'amitié et la paix entre les peuples ?

J.F.R. : Tous les multiples débats, centres, rencontres, meetings etc... qui ont constitué l'essentiel des travaux du Festival ont mis en lumière la nécessité de l'action dans ce sens. Déjà les témoignages des délégués des peuples opprimés par l'impérialisme et le néocolonialisme revêtent un grand intérêt.

Par exemple, les manœuvres de la CIA en Amérique du Sud et en Afrique, la mise en place de dictatures fascistes soutenant les intérêts des USA, en particulier au Chili, ont été exposées de façon très claire et ne prêtent à aucune équivoque sur la volonté des USA de maintenir dans leur sphère d'influence toute l'Amérique du Sud. Les tentatives Nord Américaines d'empêcher certains peuples d'Afrique d'acquiescer leur indépendance nous ont également été exposées. L'intervention des délégués angolais (MPLA) a d'ailleurs été très remarquée et applaudie.

La présence d'anciens mercenaires et d'agents de la CIA (faits prisonniers) au tribunal international sur l'impérialisme, témoignant des atrocités et des massacres commis en Afrique, en particulier en Angola, l'exposition de matériel guerre américain français, anglais, belge ou allemand saisi chez les mercenaires est explicite.

De même, le rôle de gendarme que Giscard veut faire jouer à la France en Afrique et ailleurs (SHABA, SAHARA, COMORES.....) avec l'aide des régimes de certains pays comme le Maroc, le Zaïre etc... a été démontré et dénoncé. Le témoignage du Front Polisario sur l'intervention Française au SAHARA est à cet égard édifiant.

Les délégués de la jeunesse du monde ont également condamné les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rodésie, ceux qui comme la France et les USA ou Israël leur apportent une aide active. Le soutien aux jeunes et aux étudiants du ZIMBABWE et de la Namibie en lutte ainsi qu'à leurs organisations représentatives a été réitéré.

De même la spoliation dont est victime le peuple palestinien a été condamnée et le soutien au peuple palestinien et son représentant l'OLP renouvelé.

Les différents meetings ont été l'occasion pour les délégués de manifester la solidarité internationale avec les peuples en lutte à l'impérialisme qui luttent pour leur liberté, ou ont réussi à évincer l'impérialisme, et combattent pour la paix.

En ce sens, le festival aura été en lui même une grande initiative d'action pour la paix et l'amitié, et également un tremplin pour son développement partout dans le monde.

BLAF : Le Festival se tenait à Cuba. Des délégations importantes de pays de l'EST y participaient. Notre présence signifie-t-elle que nous n'ayons à redire à ce qui se passe dans ces pays ?

J.F.R. : Non pas du tout nous apprécions le progrès social que ces pays ont accompli chez eux et le soutien qu'ils ap-

portent aux mouvements de libération nationale (MPLA, VIETNAM, OPL. etc...), leur action en faveur de la détente (accords SALT.)

Mais la politique des blocs est un frein à la paix.

Et par ailleurs, nous ne saurions tolérer les atteintes graves à la démocratie et aux libertés perpétrées dans ces pays, et dont les procès des dissidents qui ont eu lieu pendant l'été sont une illustration.

Condamner quelqu'un à cause de ses seules opinions est inadmissible. Lui refuser pour cela les moyens de s'exprimer, d'exercer son travail, ou même lui retirer sa nationalité est encore plus scandaleux. (Lioubimov., Rostropovitch etc...)

Nous regrettons d'ailleurs que la question des libertés dans tous les pays n'ait pas été un des thèmes du Festival. Cela ne nous a pas empêché de nous y exprimer sur ces questions.

BLAF : *Le Festival a sans doute été pour toi l'occasion d'échanges avec de nombreuses organisations d'étudiants du monde.*

J.F.R. : En effet, et je pense que c'est là ce qui justifie essentiellement la présence de la FRUF à Cuba. Le Festival m'a permis, en compagnie des camarades de l'UNEF, de rencontrer de nombreuses organisations d'étudiants, de confronter nos analyses sur l'éducation, les difficultés rencontrées au cours des études, la sélection. Echanges intéressants aussi sur l'aide sociale aux étudiants qui varie du tout au tout suivant les pays. J'ai même rencontré mon homologue des Résidences Universitaires

Japonaises avec qui nous pourrions désormais correspondre.

BLAF : *Le Festival, ça a été aussi une grande Fête. Quel a été l'accueil des Cubains ?*

J.F.R. : Splendide et chaleureux. En plus de l'effort national consenti par tous les cubains pour la bonne marche du Festival, nous avons eu la chance d'arriver au moment de la célébration du 25ème anniversaire de la prise de la MONCADA qui a été une étape capitale de la révolution cubaine et qui a donné lieu à de nombreuses manifestations dont un Carnaval d'une semaine, où nous avons pu apprécier la chaleur et l'hospitalité légendaire des peuples sud-américains.

Le Festival a aussi été un événement pour tous les cubains.

BLAF : *Le Festival s'est-il arrêté le 5 Août ?*

J.F.R. : Non, je crois que maintenant il nous appartient de populariser le Festival, ce qu'il a été, ce qu'on y a dit. Et surtout de faire connaître la lutte des peuples contre l'impérialisme, de prendre chez-nous, dans les villes, dans les cités Universitaires des initiatives de solidarité anti-impérialiste, de renforcer nos liens avec les organisations démocratiques d'étudiants étrangers en France. Mais aussi de favoriser l'action de tous les résidents de ce pays pour mieux vivre et étudier en cité Universitaire et en particulier l'action avec les étudiants étrangers contre les mesures spécifiques (circulaire Bonnet) dont ils sont aujourd'hui l'objet.

CIRCULAIRE BONNET : RACISME ET SELECTION

Des milliers d'étudiants étrangers sont aujourd'hui menacés d'expulsion hors de France.

En effet c'est en cette rentrée qu'entrent en application de nouvelles mesures gouvernementales contre les étudiants étrangers. Ces mesures, précisées dans une circulaire secrète du Ministère de l'intérieur, envoyées avec l'accord de Saunier Séité aux préfets sont graves. Elles sont à la fois destinées à refouler de notre pays des milliers d'étudiants étrangers et un coup porté contre l'ensemble de l'Université.

Leur objectif (avoué dans la circulaire) est :

« d'aboutir à une diminution du nombre des étudiants étrangers » et « d'améliorer la qualité du recrutement » (sic.), de n'admettre en France que les étudiants déjà inscrits dans les règles et de les renvoyer chez eux dès leur études terminées.

Pour une série de pays, essentiellement du Tiers Monde et en particulier des ex-colonies Françaises, l'autorisation de séjour est soumise à 3 obligations :

- La préinscription 6 mois avant le début de l'année Universitaire.
- Faire la preuve que l'on dispose d'au moins 8000F (1er Cycle) pour l'année sur un compte en banque. (12000F, pour les 2ème, 15000 F pour les 3ème Cycle).
- Répondre aux critères de bonne conduite après « consultation du fichier d'opposition »

Tout ceci avant de venir en France pour s'inscrire en 1ère année.

CES MESURES S'APPLIQUENT AUSSI AUX ETUDIANTS QUI SONT DÉJÀ EN FRANCE.

IL S'AGIT D'UN RENFORCEMENT SANS PRÉCEDENT DE LA SELECTION.

- 1) Sélection par l'argent : quel étudiant étranger non boursier peut réunir les sommes exigées, avec en plus les frais de voyage, de logement etc. ?
- 2) Sélection politique : on imagine ce que veut dire dans chaque pays la « consultation du Fichier d'opposition ».

Ainsi, caricature de ce que veut le gouvernement dans les cités, n'admettra-t-on en France que les étudiants étrangers riches et « convenables ».

A cela s'ajoutent une sélection pédagogique sévère :

- Impossibilité de changer de filière.
- Obligation de réussir le DEUG en 3 ans maximum.

Quelques commentaires :

- Les mesures de la circulaire « secrète » du Ministère de l'Intérieur sont AUTORITAIRES et illégales. Elles passent par dessus toutes les instances Universitaires et leur application veut dire que c'est la préfecture qui décidera de la poursuite ou non, de l'orientation des études de tel ou tel étudiant étranger.

- Elles visent à réduire à la source le nombre des étudiants étrangers **DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'UNIVERSITÉ** et de la réduction du nombre global des étudiants voulue par Saunier Sèité.

(En ce sens elles participent, par exemple, du démantèlement de l'Université de Vincennes où il y a 30 % d'étudiants étrangers.)

Tous les étudiants, Français ou étrangers sont donc concernés par les conséquences de l'application de cette circulaire.

- Ce sont des mesures **RACISTES** : Elles ne visent que des étudiants originaires du Tiers-Monde. C'est l'application à l'Université de la Campagne Stoléru contre les émigrés en France, traduite clairement par les déclarations de Mme Saunier Sèité :

«La France est le trop plein du Tiers-Monde.»

Le gouvernement cherche, à l'Université comme dans le pays, à désigner des boucs émissaires afin de masquer ses responsabilités dans les difficultés qui traversent l'Université.

En entretenant le racisme on cherche à diviser, à opposer les victimes d'une même situation imposée par le Ministère.

- **ELLES METTENT EN CAUSE LES DROITS ET LIBERTÉS LES PLUS FONDAMENTAUX**, par l'introduction de critères politiques à l'admission en France. Cela s'ajoute aux mesures prises contre les associations d'étudiants de ces mêmes pays par M. Poniatowsky (cf. BLAF N° 1).

- Enfin, cette circulaire porte un coup aux traditions séculaires d'accueil de l'Université Française.

DANS LES CITÉS : cela se traduit par la volonté déclarée de certains directeurs de CROUS de réduire la proportion d'étudiants étrangers admis (à Grenoble de 15 % à 12,5 %) et par la mise en cause des critères sociaux d'admission en résidence, l'administration refusant de réadmettre des étudiants ayant, selon elle, des diplômes «monayables» comme un DUT ou un BTS ! (CROUS de Versailles).

C'est, la aussi, l'administration des CROUS qui se permet de juger de la poursuite des études des étudiants étrangers (et seulement eux!).

C'est sur la trame de difficultés déjà multiples pour ces étudiants que ces mesures interviennent. Avec la fin des examens de Septembre Octobre ce sont par milliers qu'ils ne pourront répondre aux conditions citées ci-dessus et qu'ils risquent l'expulsion de France.



**25 NOVEMBRE:
FORUM ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

CES MENACES APPELLENT UNE RIPOSTE SOLIDAIRES POUR la non-application de la circulaire Bonnet et son ABROGATION.

Le Comité National de Défense des Etudiants Etrangers en France (CNDEEF) a repris corps pour engager l'action. Il comprend

l'UNEF, la FRUF, l'UGE et déjà de nombreuses organisations d'étudiants étrangers. Il reste ouvert à toutes les autres.

Des initiatives ont été prises dans certaines villes (Grenoble, Caen, Paris) pour faire connaître la circulaire et empêcher les expulsions imminentes. (Grenoble, Paris.)

A Paris une conférence de presse s'est tenue avec la participation du MRAP (Mouvement contre le Racisme pour l'Amitié et la Paix entre les peuples.)

Le 25 Octobre sera dans tout le pays une journée d'action.

Dans les cités, nous avons obtenu à Toulouse, Nancy, Paris, l'admission d'étudiants étrangers refoulés des cités. A Aix l'action est engagée.

Il importe de créer partout là où il n'existent pas des Comités Locaux de Défense des Etudiants Etrangers en France (en y associant, en plus des organisations citées plus haut, les organisations syndicales des travailleurs, les sections Locales du MRAP) afin de faire :

- connaître aux étudiants ces mesures racistes et prendre des initiatives de presse pour les faire connaître à la population.
- Parer aux expulsions imminentes en mettant en place un service juridique. Ou en faisant appel au Comité National ;

CNDEEF
25 rue Bouret
75019 PARIS
Tél. SOS. EXPULSION
209.02.50

- Prendre des initiatives de mobilisation pour l'abrogation de la circulaire.

Cette lutte est partie prenante de l'action que nous menons pour mieux vivre et étudier. Il est de la responsabilité de la Fédération, des associations, de mettre en Oeuvre la solidarité.

Il s'agit donc à la fois de contacter les organisations d'étudiants étrangers pour l'action en commun et aussi d'associer les étudiants étrangers de la cité, comme les étudiants Français à l'ensemble des activités de l'association.

Enfin, d'impulser les initiatives de CDEEF.

M. VEYSSEYRE, Directeur du CROUS de Grenoble réduit de 15 à 12,5% le nombre d'étudiants étrangers en cité U. «par crainte de phénomènes sociologiques difficiles à contrôler et de réactions racistes...»
(Cité par Le Monde - 21 Oct. 78)

Autant dire que pour éliminer le racisme, il faut éliminer les étrangers!

N.B. : Pour plus d'éléments sur cette question nous conseillons aux associations de se procurer le n° de Novembre du journal du MRAP. «Droits et Libertés» qui y consacre un dossier important.

MRAP : 120 rue Saint Denis 75002 PARIS tél. 233.09.57

échos des cités



Tous les étudiants se souviennent du lundi 19 juin 1978 date à laquelle la hausse du ticket de R.U. a été votée au C.N.O. En effet, le lendemain, j'ai lu un article du «Monde» relatant cet événement sans y trouver des informations très précises.

J'aimerais donc obtenir des éclaircissements sur l'action des élus étudiants dans cette affaire.

K.G. — POITIERS.



L'administration avait convoqué la réunion du Conseil d'Administration du CENTRE NATIONAL des OEUVRES UNIVERSITAIRES le 19 Juin 1978 avec, à l'ordre du jour, l'augmentation du ticket de R.U. de 3,50 à 4,00 F.

Peu de temps avant l'ouverture de la séance, la salle de réunion était occupée par une délégation des facs et des cités parisiennes. Ces étudiants scandaient leur refus de la hausse du ticket et exposaient des affiches de l'UNEF.

Les élus étudiants UNEF-FRUF-UGE leur apportaient immédiatement leur soutien. Les représentants de l'Administration et ceux de l'UNEF-FERUF (AJS) réclamaient le départ de la délégation.

C'est alors que nous étions retenus, par la police, que l'administration réunissait le CA et volait, en présence des élus de l'UNEF — unité syndicale — FERUF (AJS) la hausse du ticket, en toute quiétude.

L'attitude de l'administration est scandaleuse, par son mépris des élus étudiants UNEF-FRUF-UGE, et son orientation permanente de vider la cogestion de son contenu revendicatif et démocratique.

A la dernière réunion du C.N.O., M. STIRN a opposé un NON catégorique à notre exigence d'abroger la hausse «votée» dans des conditions pareilles. Encore une fois, seule l'action large, massive, des étudiants saura contraindre le Pouvoir à revenir sur cette décision.;

Philippe LE FUR, élu FRUF au C.N.O.



jeux

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

HORIZONTALEMENT. — 1. Résultat de pain. — 2. Renouvelles une obligation. Il vaut dix. — 3. Cuivre. En voilà un qui fait le poids! — 4. Complètement déplacé. Dans la Gironde (La). — 5. Sous-affluent du Congo. Temps de révolution. — 6. Elle est pure chez Kant. On y consulte l'indicateur. — 7. Etat d'un pays qui se suffit à lui-même. — 8. Il peut se montrer étouffant. — 9. Fourragères. Prophète juif.

VERTICALEMENT. — 1. Donne une certaine assurance. — 2. Il est utile pour avancer dans le brouillard! — 3. Cheval. Fines fleurs. — 4. Il fait tourner la tête. Il devint cadet. — 5. Fleuve côtier. Donne dans le décor. — 6. Des réunions. — 7. Théâtre parisien. Ville du Pérou. — 8. Qui peut soliloquer. Roi égyptien. — 9. Même bête, elle est humaine. Fin de participe.